



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal d'Yvoir fait savoir que le Conseil communal lui a soumis une demande de suppression de voirie.

Le terrain concerné est situé **Rue des Rivières à 5530 Spontin.**

Le projet consiste en : **Désaffectation d'un tronçon de la rue des Rivières.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 12 du Décret relatif à la voirie communale du 06/02/2014.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR, uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance au 082/61.03.25 ou urbanisme@yvoir.be

L'enquête publique est ouverte le 19/04/2022 et clôturée le 18/05/2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@yvoir.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier V-2022-001 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR, le 18/05/2021 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de M. Denis MALOTAUX, service juridique (082/610.370).

A Yvoir, le 14 avril 2022

La Directrice générale ff,

Catherine NAVET



Le Bourgmestre

Patrick EVRARD